

Le courrier de Lyon

Amateurs d'Histoire ne lisez pas ce qui suit, vous seriez déçus, car nous sommes loin de l'affaire criminelle qui défraya la chronique judiciaire en avril 1796 pour un vol de 80 000 livres et 7 millions en assignats. Il s'agit ici des deux Courriers à franc étrier que le Préfet du Rhône envoie le 29 juillet 1835, l'un vers Berne et l'autre vers Turin, pour transporter des plis probablement urgents ou précieux qu'il n'ose confier à la poste aux lettres.

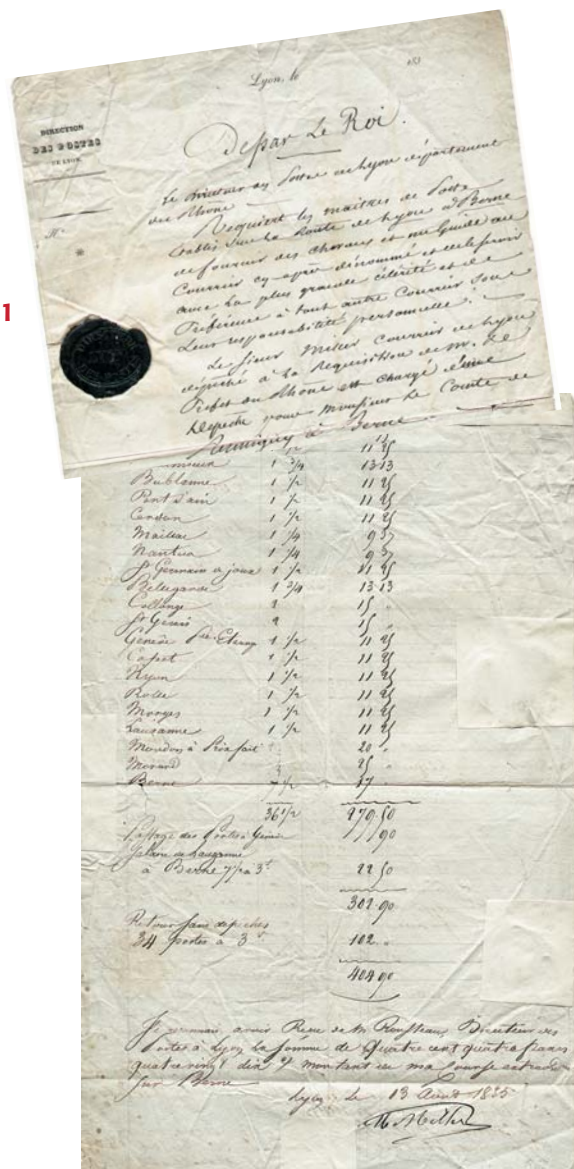
Le marcophile sait qu'une lettre est passée par la poste officielle de notre pays quand elle porte une marque de taxe ou de franchise. Il lui faut encore s'assurer que l'indication de l'une ou de l'autre est cohérente avec la qualité de l'envoi, son poids et la distance qu'il parcourt. La qualité est facile à déterminer : lettre simple, sous enveloppe, double, paquet, imprimé, journal, etc. Le poids s'apprécie, toutes conversions effectuées, très exactement et même trop, sur nos balances modernes. La distance est souvent plus délicate à connaître, les règles varient selon les époques comme la valeur de la lieue de poste. Deux éléments ne sont indiqués nulle part : le temps mis par les Courriers à franc étrier et leur salaire. Aussi ne peut-on que se réjouir quand des documents officiels fournissent ces renseignements, même approchés et sur deux itinéraires seulement.

De Lyon à Berne

Le recto du document est en tête de la Direction des postes de Lyon avec un beau cachet de cire noire « Direction des postes/LYON » (1). Il s'agit d'un ordre de réquisition du Directeur des postes de la ville qui enjoint aux Maîtres de poste, se trouvant sur le parcours Lyon/Berne que va emprunter un Courrier, lui-même réquisitionné par le Préfet de Lyon, d'avoir à fournir chevaux et guides pour porter du « courrier » au chargé d'affaires de France en Suisse.

Lyon, le 29 juillet 1835
 183
DIRECTION DES POSTES DE LYON
 De par le Roi. Le Directeur des postes de Lyon, département du Rhône requiert les Maîtres de poste établis sur la route de Lyon à Berne de fournir des chevaux et un guide au courrier cy-après dénommé et de le servir avec la plus grande célérité et de préférence à tout autre Courrier, sous leur responsabilité personnelle. Le sieur Miller, Courrier de Lyon dépêché à la réquisition de M le Préfet du Rhône est chargé d'une dépêche pour Monsieur le Comte de Rumigny à Berne dont il rapportera reçu au bas du présent. Le dit Courrier est parti ce jour d'hui de Lyon à onze heures trente minutes du jour et a reçu en avance, sur le prix de sa Course, la somme de trois cents francs. Fait à Lyon ce vingt neuf du mois de juillet mil huit cent trente cinq. Le Directeur des postes de Lyon. Je dis vingt neuf juillet (Signé) Rousseau.
 Le Chargé d'affaires de France en Suisse a reçu à six heures du soir, ce jour, la dépêche qui lui a été adressée par Monsieur le Préfet du Rhône le 29 juillet. Le Courrier Miller est autorisé à retourner à Lyon par Pontarlier. Berne le 30 juillet 1835. Signé G de Belleval

Le sieur Miller se met en selle le mercredi 29 juillet 1835 à 11h30, pique des deux (étriers) et remet la dépêche à Berne le lendemain jeudi 30 juillet à 18h au chargé d'affaires de France en Suisse. En principe au Comte de Rumigny, comme l'indique l'ordre de réquisition, en pratique au Marquis Georges de Belleval qui en accuse réception et frappe ses armoiries sur un cachet de cire carminée. Les



quelque 280 kilomètres de routes, qui n'avaient pas la sécurité et les qualités actuelles, sont parcourus en 30 heures et demie. Près de 10 kilomètres par heure, belle moyenne si l'on tient compte des changements de chevaux nécessaires, des pauses « casse-croûte » et des autres, tout aussi indispensables lors de ce genre d'exercice. Plus intéressant est le verso du document qui nous fournit les noms des relais utilisés, les distances qui le séparent, et les montants des sommes dues au courrier. (1)

La somme des distances du parcours (voir tableau ci-après), fournies par le Livre de postes de 1834 (voir 3^e colonne, ajoutée par nos soins, dans laquelle les anomalies sont soulignées) peu suspecte d'erreurs, est de 1¼ de poste (mesure de chemin, fixée communément à deux lieues) inférieure aux 36½ postes indiquées sur le manuscrit. Faut-il pour si peu soupçonner l'honnêteté du courrier qui aurait ainsi « gratté » 13,13 francs ? Mis à part le trajet Lausanne/Morat en territoire suisse et « à prix fait », on constate sur le parcours considéré, que la poste était payée à l'aller 7,5 francs, c'est-à-dire sous la pression du sac contenant la dépêche et celle du temps qui s'écoule. Au retour, le courrier allégé du sac et moins pressé, ne touchait plus que 3 franc par poste.

De Lausanne à Moudon, le Courrier note « à prix fait », ce qui semble conforme à l'article n°1079 de l'Instruction sur le service des Postes, approuvé par le ministre secrétaire des Finances le 29 mars 1832, qui prévoit que les « Maîtres de poste qui conduisent à des relais situés sur les pays étrangers sont autorisés à se faire payer sur le prix du tarif étranger ». Les deux postes officielles, du Livre de poste, sont alors facturées 20 francs, et 25 francs une distance comparable



de Moudon à Morat. Un total de 45 francs pour 4 postes, cela fait, au prix suisse, 11,25 francs par lieue, bien plus que les 7,25 francs demandés à l'aller pour le parcours français.

Il est signalé un « Salaire de Lausanne à Berne 7½ à 3 f = 22,50 f ». Il peut s'agir du salaire du guide suisse pour ce parcours à forfait, dans une région montagneuse, peu sûre et peut-être parcourue à travers monts et vallées pour arriver plus vite.

Le Courrier, au retour, ne chemine que sur 34 postes à 3 francs l'une. Cela laisse supposer qu'il s'est arrêté 2½ postes avant Lyon : habitait-il à Miribel ?

Le chargé d'affaire a noté que le Courrier est « autorisé à retourner à Lyon par Pontarlier ». Le livre de poste est muet sur la route Lyon/Pontarlier/Berne. Alors le trajet retour était-il vraiment plus court de 2½ postes ou bien le courrier habitait-il réellement Miribel ?

L'entrée dans Genève, par les portes de l'octroi, a coûté 90 centimes.

Compte tenu des 404,90 francs de la course, on peut penser que le courrier ne transportait pas une simple lettre mais un sac pesant, qu'on nommerait facilement de nos jours « valise diplomatique ». Mais sans toutefois dépasser, portemanteau compris, les 15 kilogrammes (Instruction déjà

citée, article 1109).

On dit que de nos jours la « valise » peut peser jusqu'à plusieurs tonnes : on n'arrêtera jamais le progrès !

De Lyon à Turin

Cette réquisition (2) est de même facture que la précédente et de la même date mais porte la mention « Réquisition jointe au port de l'expédition de Lyon à Berne du même jour ». Ainsi des remarques comparables au trajet Lyon/Berne s'appliquent ici (voir tableau). Le Courrier Miller, de la précédente réquisition et qui ne peut se dédoubler, fait place à un courrier nommé Montagnon.

Le trajet est crédité d'une poste de plus, que n'indique le Livre de poste de 1834, sur le trajet Lyon/Bron. Peut être est-il particulièrement difficile puisque, pour les voitures, il est prévu un cheval de renfort.

Pour un trajet de 48¾ de poste soit 97 ½ lieues, le courrier parti de Lyon le 29 juillet à 11h30 et parvenu à Turin le 30 juillet à 16h, a donc mis 28h30, soit une moyenne de 13,68 kilomètres par heure ; qu'il est difficile de comparer aux 9,33 km/h du parcours Lyon/Berne, par trop différent. Au retour, parti de Turin le 1^{er} août le courrier ne passe à Pont de Beauvoisin que le 5 août : on traîne !

La poste de deux lieues est toujours payée à 7,5 francs, sauf pour

●●● Lyon/Bron ; Gaz/Pont de Beauvoisin, Aiguebelle/Grande-Maison et ce apparemment sans raison indiquée.

La réquisition comporte les dates de passages et cachets administratifs de certains relais : *Vu au Pont de Beauvoisin le 29 juillet, le commissaire de police de Pont de*

Beauvoisin ; puis Vu pour Turin le commissaire de police ; Vu pour continuer Chambéry le 29 juillet 1835 ; ensuite Reçu le paquet (c'est moi qui souligne) adressé à Monsieur le Baron Barache le 30 juillet à 4 heures après-midi ; Vu à Turin le 1 août ; puis Vu pour Lyon, Chambéry le 3 août ; enfin

Vu au Pont de Beauvoisin le 5 août. C'était un mercredi et le courrier avait effectué sa course en huit jours.

Le Courrier Montagnon avait reçu au départ de Lyon le mercredi 29 juillet une avance de trois cents francs. Le solde est réglé le 26 septembre. « *Je soussigné reconnais avoir reçu de Monsieur Rousseau, Directeur des postes à Lyon, la somme de cinq cent vingt deux francs et vingt cinq centimes, montant de ma course à Turin du 29 juillet 1835 et retour sans dépêche. Lyon le 26 septembre 1835. Signé Montagnon* ».

Notons quand même que 365,63 francs ajoutés à 126,6 francs font 522,25 francs. Enfin remarquons que les réquisitions sont toutes deux du 29 juillet et que la seconde comporte, comme pour nous le rappeler, la mention manuscrite : « *Réquisition jointe au pars (c'est moi qui souligne) de l'expédition de Lyon à Berne du même jour* »

Des esprits chagrins regretteront peut-être que ces documents aient été soustraits des archives des Postes où ils auraient été heureux de les dénicher et de les publier. Mais n'est-ce pas plus émouvant de penser que, dans un lot de vieux papiers sans grand intérêt, ils ont été offerts à la curiosité d'un collectionneur. N'est-ce pas cela l'égalité des chances ! Et ce sont avec de pareilles marches arrière dans le temps que le grain du sablier devient poudre d'escampette et nous fait voyager dans le passé.

Si on n'arrêtera pas le progrès, on a besoin de souvenirs pour vivre, comme l'écrivait Dostoïevsky dans les *Frères Karamazof*. ■

**Capitaine de Vaisseau (H)
de La Mettrie**

de l'Académie européenne
de philatélie (A.E.P.)
de l'Académie de philatélie

Noms des relais entre LYON et BERNE	Nbre de postes	Livre de poste 1834	A payer	Noms des relais entre LYON et TURIN	Nbre de postes	Livre de poste 1834	A payer
Lyon/Miribel	2 1/2	1 1/2	18,75	Lyon/Bron	2 1/4	1 1/4	16,88
Miribel/Montluel	1 1/2	1 1/2	11,25	Bron/Saint Laurent de Mûres	1	1	7,5
Montluel/Meximeux	1 3/4	1 3/4	13,13	Saint Laurent de Mûres/ La Verpillière	1 1/2	1 1/4	11 1/4
Meximeux/Bublanne	1 1/2	1 1/2	11,25	La Verpillière/Bourgoin	1 1/2	1 1/2	11 1/4
Bublanne/Pont d'Ain	1 1/2	1 1/2	11,25	Bourgoin/La Tour du Pin	2	2	15
Pont d'Ain/Cerdon	1 1/2	1 1/2	11,25	La Tour du Pin/ Gaz	1	1	7,5
Pont d'Ain/Maillat	1 1/4	1 1/4	9,37	Gaz/Pont de Beauvoisin	1 1/4	1 1/4	9 3/8
Maillat/Nantua	1 1/4	1 1/4	9,37	Pont de Beauvoisin/Les Échelles	2	2	15
Nantua/Saint Germain de Joux	1 1/2	1 1/2	11,25	Les Échelles/ Saint Thibault de Coux	1 1/2	1 1/2	11 1/4
Saint Germain de Joux/ Bellegarde	1 3/4	1 3/4	13,13	Chambéry Saint Thibault de Coux/	1 1/2	1 1/2	11 1/4
Bellegarde/Collonge	2	2	15	Chambéry/Montmeillant	2	2	15
Collonge/Saint Genis	2	2	15	Montmeillant/Maltaverne	1 1/2	1 1/2	11 1/4
Saint Genis/Genève	1 1/2	1 1/2	11,25	Maltaverne/Aiguebelle	1 1/2	1 1/2	11 1/4
Genève/Capet	1 1/2	1 1/4	11,25	Aiguebelle/Grande-Maison	2 3/4	2 3/4	20 3/5
Capet/Nyon	1 1/2	1 3/4	11,25	Grande-Maison/Saint Jean	2	2	15
Nyon/Rolle	1 1/2	1	11,25	Saint Jean/Saint Michel	2	2	15
Rolle/Morges	1 1/2	1 1/4	11,25	Saint Michel/Modane	2 1/2	2 1/2	5/9
Morges/Lausanne	1 1/2	1	11,25	Modane/Verney	2	2	15
Lausanne/Moudon, «prix fait»	?????	2	20	Verney/Lanslebourg	2	2	15
Moudon/Morat«prix fait», non noté mais supposé	?????	?????	25	Lanslebourg/Mont-Cenis	3	3	22,5
Morat/Berne	7 1/2	?????	17	Mont-Cenis/Molaret	3	3	22,5
TOTAL	36,1/2		279,5	Molaret/Suze	2	2	15
				Suze/Saint Loire	1 1/2	1 1/2	7/9
				Saint Loire/Saint Antoine	1	1	7,5
				Saint Antoine/Saint Ambroise	1	1	7,5
				Saint Ambroise/Rivoli	1 3/4	1 3/4	5/7
				Rivoli/Turin	1 3/4	1 3/4	13,13
				TOTAL	48 3/4	47 3/4	365,63
Passage des portes à Genève			0,90	Passage des ponts et barrières			11,87
Salaires de Lausanne à Berne 7 1/2 à 3 f			22,50	Retour sans dépêches			144,75
Total			302,90	TOTAL			522,25
Retour sans dépêche 34 postes à 3 f			102,00				
TOTAL			404,90				